

Rapport d'enquête 2025

Culture de la prévention des risques

chez les marins professionnels



Une **enquête nationale**, réalisée par l'IMP pour le compte de l'Enim, a été effectuée de mars à avril 2025 auprès des **employeurs, salariés et travailleurs indépendants** des secteurs de la **pêche**, du **commerce** et des **cultures marines**.

Objectif : **évaluer leur culture de la prévention des risques professionnels**, qui peut être définie comme un ensemble de connaissances, de pratiques et d'appréciations relatives à une perception individuelle de la prévention des risques.

Cette évaluation porte par exemple sur :

- l'estimation de l'accidentologie professionnelle maritime,
- les connaissances en matière de réglementation de la prévention des risques professionnels,
- l'évaluation de leur propre sécurité au travail (information, formation, équipements),
- la gestion et le management de la prévention : évaluation des risques, DUERP, mise en place des mesures de prévention, suivi des accidents et incidents...

Diffusé par mail, ce questionnaire a permis de recueillir **1577** réponses qui ont été traitées de façon à obtenir, à chaque fois, un **score compris entre 0 et 100**. Plus le score est élevé, plus la culture de la prévention des risques du répondant est réputée élevée.



SUJET D'ENQUÊTE

La culture de la prévention des risques professionnels



SECTEURS ÉTUDIÉS

Pêche, Commerce
Cultures marines



PUBLIC CIBLE

Employeurs, salariés
et travailleurs indépendants

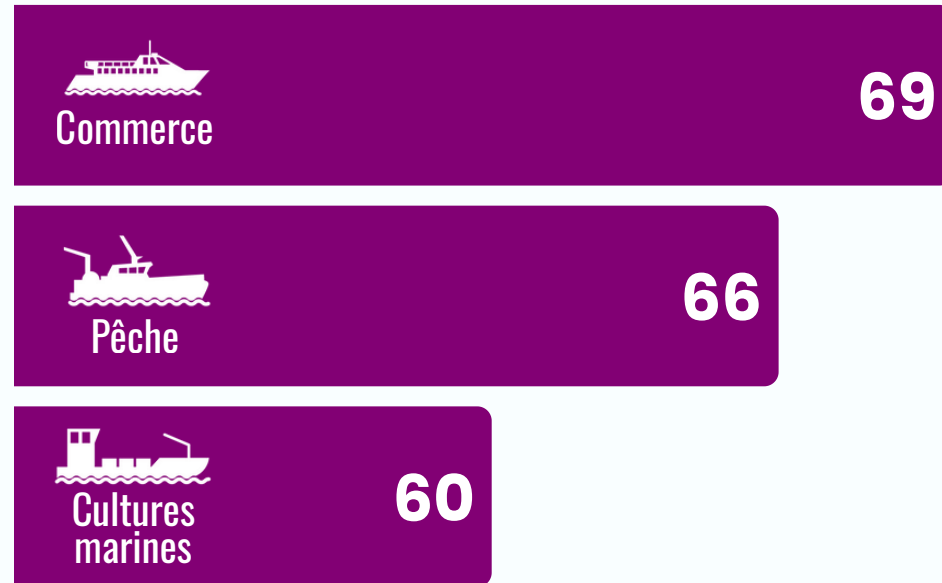
1577

TOTAL

des répondants
à l'enquête

● Enseignements-clés issus de l'enquête*

Le secteur du **commerce** atteint le niveau de culture de la prévention le plus élevé suivi de la pêche et des cultures marines.

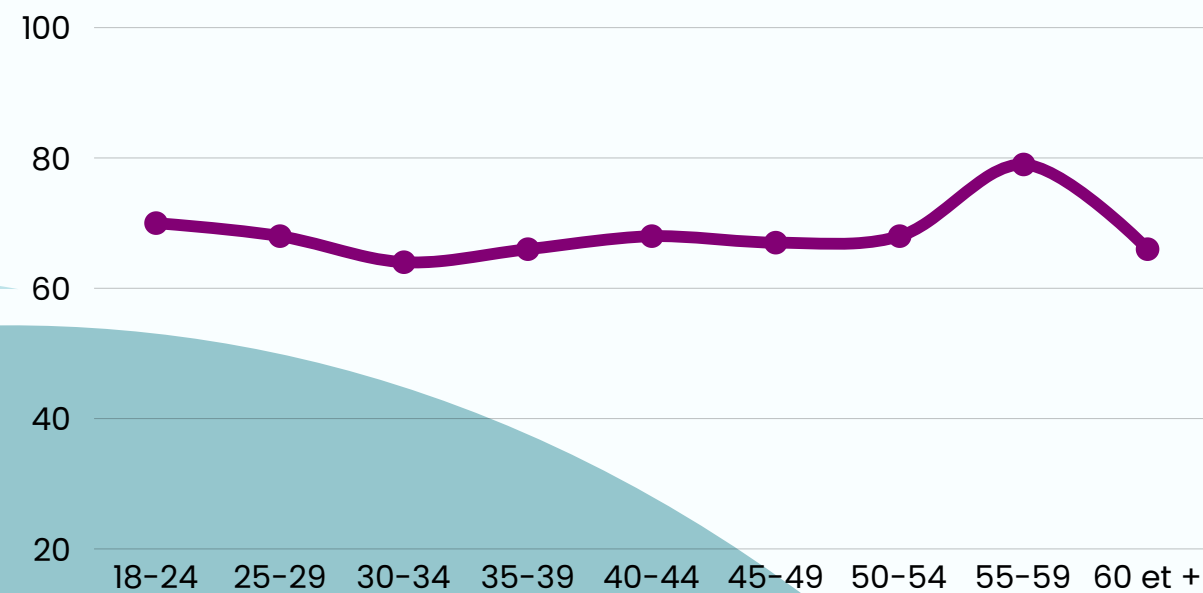


98%

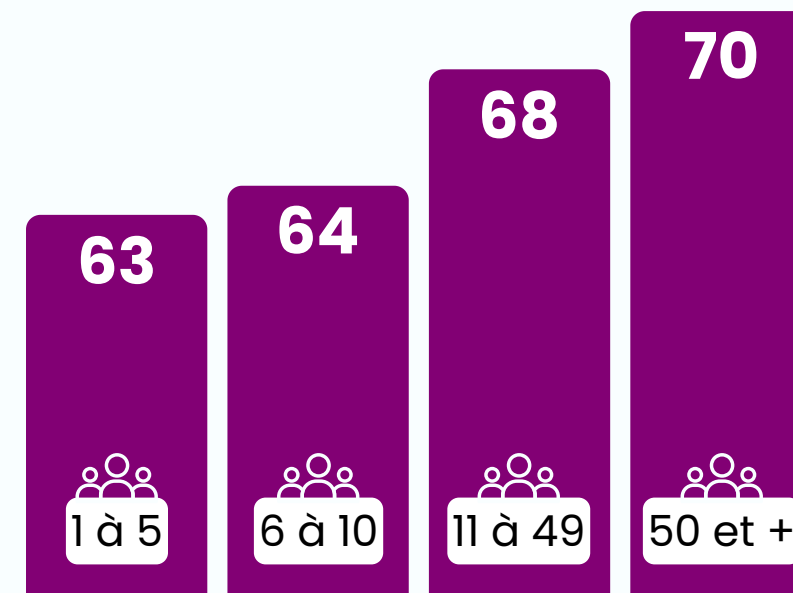
Des répondants considèrent que **la sécurité est une priorité** au quotidien.

45%

Des employeurs **n'ont programmé aucune action** de prévention pour l'année en cours.



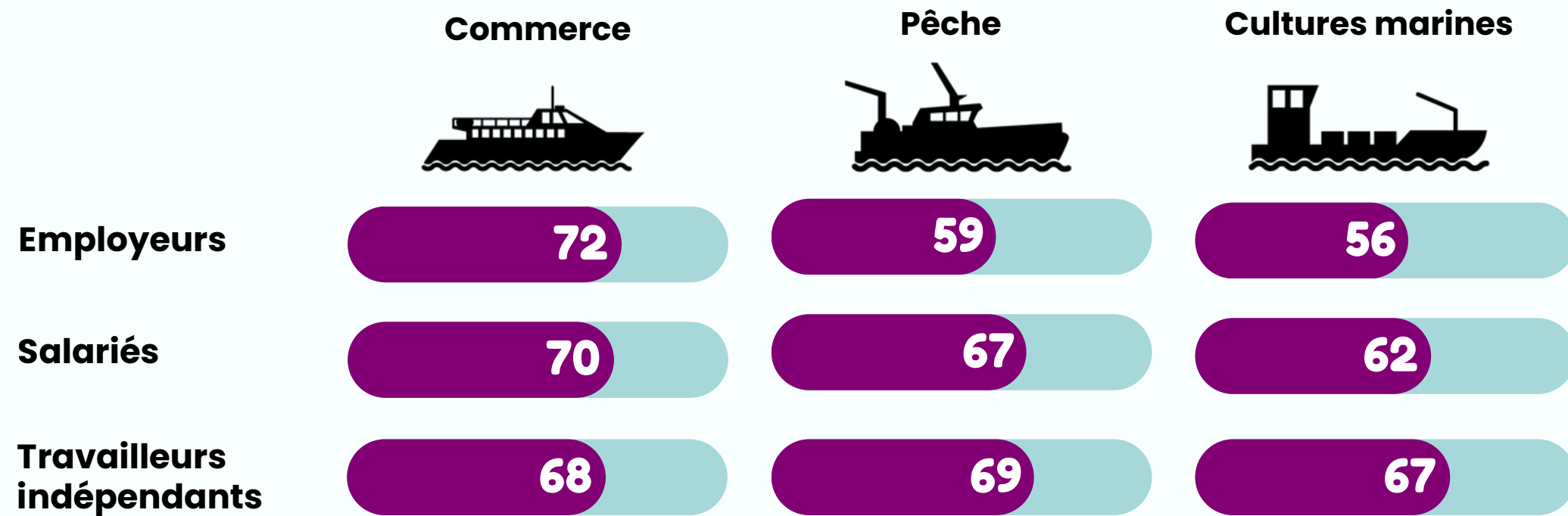
La culture de la prévention a **tendance à régresser** au cours de la carrière des marins et atteint un **minimum** chez les **30-34 ans** (64).



Plus l'**effectif de l'entreprise augmente**, plus le niveau de la culture de la prévention **augmente**.

* Limite d'interprétation des résultats : les répondants travaillant dans le secteur "Commerce" sont sur-représentés (68 % du total)

● Scores obtenus selon le statut professionnel et le secteur maritime



Le **commerce** présente, globalement, les **scores les plus élevés** et des écarts entre statuts professionnels faibles (au maximum 2 pts entre les employeurs et les salariés).

À la **pêche**, dont les **scores sont inférieurs**, on observe un écart important entre d'un côté, les employeurs et de l'autre, les salariés et travailleurs indépendants (respectivement 8 pts et 10 pts).

Dans les **cultures marines**, où les **scores sont les plus faibles**, on retrouve cet écart entre employeurs et salariés/travailleurs indépendants (respectivement 6 pts et 11 pts)

Les scores atteints pour chaque statut professionnel varient plus ou moins selon le secteur maritime. Chez **les travailleurs indépendants**, cette variation est faible (± 2 pts) ce qui indique une culture de la prévention des risques homogène et indépendante du secteur. Chez **les salariés**, les scores sont proches au commerce (70) et à la pêche (67) mais ils chutent dans les cultures marines (62 pts). Enfin, pour **les employeurs**, le niveau de culture de la prévention est au maximum au commerce (72) mais baisse fortement à la pêche (- 13 pts) et encore plus dans les cultures marines (- 16 pts).



● Points forts chez les employeurs*

- **Conscience des responsabilités et du rôle de l'employeur**
91,9 % des employeurs reconnaissent qu'ils ont des responsabilités juridiques plus importantes que les salariés en matière de santé et de sécurité au travail.
- **Dialogue et communication interne**
92,9 % encouragent les retours des salariés sur les risques et incidents ; 88,8 % communiquent régulièrement des informations sécurité à leurs équipes.
- **Implication quotidienne et engagement global**
84,5 % considèrent la sécurité comme une préoccupation quotidienne et 84,4 % déclarent avoir défini des objectifs précis en matière de sécurité.
- **Réactions post-accident et analyse**
Plus de 90 % des employeurs déclarent analyser les causes des accidents du travail.
- **Outils de base de la prévention**
Plus de 80 % ont rédigé un DUER, même si la mise à jour reste inégale.
- **Adhésion aux obligations réglementaires**
Près de 90 % reconnaissent que les EPI doivent être fournis gratuitement par l'employeur.



Responsabilité juridique bien comprise



Intégration de la sécurité au quotidien



Salariés impliqués dans les démarches de sécurité



Conformité réglementaire

* les pourcentages indiqués englobent les réponses "tout à fait" et "plutôt oui" et excluent les réponses "plutôt non" et "pas du tout"

● Points faibles chez les employeurs*

- **Perception erronée de l'accidentologie maritime**

55 % des employeurs (et 71 % dans les cultures marines) estiment à tort que l'accidentologie maritime est inférieure à celle du BTP.

- **Hiérarchisation imparfaite des mesures de prévention**

Seuls 63 % priorisent la suppression du risque. 21 % mettent les EPI, à tort, comme seconde priorité. Les mesures de protection collective sont très peu citées (1,9 %).

- **Faible formalisation et structuration du management de la sécurité**

Seuls 32 % disposent d'un système formalisé de signalement et de traitement des incidents. Les indicateurs d'accidentologie sont rares (32 % au global, 23-26 % à la pêche et en cultures marines).

La planification d'actions de prévention reste limitée à la pêche et les cultures marines (44-51 %).

- **La pêche et surtout les cultures marines accusent un retard**

- Faible taux de formations proposées (25 % à la pêche, 17 % en cultures marines),
- Peu d'organisation de temps dédiés à la sécurité (38 % à la pêche, 28 % en cultures marines).

- **Disparités sectorielles marquées**

Le commerce maritime présente moins de faiblesses que les deux autres secteurs (meilleure formalisation, communication et suivi d'indicateurs).

— Hiérarchisation des principes de prévention mal intégrée

— Inégalités sectorielles marquées

— Manque d'indicateurs de suivi et de planification

— Formation continue à la prévention peu développée

— Communication et sensibilisation parfois insuffisantes

* les pourcentages indiqués englobent les réponses "plutôt non" et "pas du tout" et excluent les réponses "tout à fait" et "plutôt oui"

● Points forts chez les salariés*

- **Forte conscience du risque et des responsabilités juridiques**

82,3 % des salariés savent que les employeurs ont une responsabilité juridique supérieure en matière de SST. Les salariés de la pêche (74,8 %) et du commerce (65,3 %) pensent, à raison que l'accidentologie maritime est supérieure à celle du BTP.

- **La sécurité est perçue comme une priorité**

97 % des répondants considèrent la sécurité comme une priorité dans leur travail. Même si l'intensité de l'adhésion varie selon les métiers (plus forte au commerce, moindre dans les cultures marines), le consensus reste quasi général.

- **Formation, préparation à l'urgence et sentiment de sécurité élevés**

86,7 % des salariés estiment être suffisamment formés et sensibilisés à la sécurité ; 98,9 % savent quoi faire en cas d'urgence (incendie, homme à la mer, etc.) et 90 % déclarent se sentir en sécurité dans leur environnement de travail.

- **Bon engagement global de l'encadrement**

82,1 % des salariés estiment que leurs supérieurs hiérarchiques montrent l'exemple. 84 % pensent que leur employeur accorde une attention suffisante à la sécurité et 86,7 % déclarent être encouragés à signaler les problèmes de sécurité.

- **Moyens matériels et organisationnels satisfaisants**

93,1 % disposent d'EPI adaptés et 90,2 % estiment que leurs équipements sont entretenus et sécurisés.



Sécurité prioritaire et conscience des risques



Connaissance des responsabilités juridiques en matière de sécurité au travail



Préparation aux situations d'urgence



Équipements et outils de travail jugés adaptés et sécurisés



Formation et sensibilisation à la prévention des risques suffisantes

* les pourcentages indiqués englobent les réponses "tout à fait" et "plutôt oui" et excluent les réponses "plutôt non" et "pas du tout"

● Points faibles chez les salariés*

- **Forte accidentologie et sous-déclaration**

En moyenne, 1/3 des salariés ont été victimes d'un accident du travail maritime sur les 5 dernières années, et jusqu'à 43,6 % à la pêche. Selon eux, 15,6 % des accidents ne sont pas déclarés à l'Enim (25 % dans les cultures marines). Les actions correctives après accident ne sont mises en place que dans 52,9 % des cas, et tombent à 50 % dans les cultures marines.

- **Communication et participation perfectibles**

Si 88,5 % se disent informés des mesures de sécurité, cette proportion chute dans les cultures marines (71,6%). Le dialogue sécurité semble diminuer dans les entreprises maritimes plus petites.

- **Faibles scores des cultures marines sur plusieurs critères**

- Sous-déclaration à l'Enim des accidents du travail sur les 5 dernières années ;
- Encadrement peu ou pas exemplaire en matière de sécurité et qui n'encourage pas à signaler les problèmes de sécurité ;
- Salariés peu informés des mesures de sécurité mises en place ;
- Entretien et sécurisation des équipements pas satisfaisante.

- **Niveau général de sécurité insuffisant**

78,4 % des salariés jugent qu'il reste des progrès à faire en matière de sécurité dans leur entreprise.



Sous-estimation de l'accidentologie maritime (commerce et pêche)



Sous-déclaration des accidents du travail



Mesures correctives post-accident insuffisantes



Inégalités sectorielles dans les pratiques de sécurité



Secteur des cultures marines qui cumule des faiblesses



* les pourcentages indiqués englobent les réponses "plutôt non" et "pas du tout" et excluent les réponses "tout à fait" et "plutôt oui"

● Points forts chez les travailleurs indépendants*

- **Forte sensibilité déclarée à la sécurité au travail**
96,7 % des travailleurs indépendants considèrent la sécurité comme une priorité dans leur activité.
- **Sentiment élevé de sécurité au travail**
90,2 % déclarent se sentir en sécurité dans leur environnement professionnel, tous secteurs confondus.
- **Formation et sensibilisation perçues comme satisfaisantes**
92,4 % estiment être suffisamment formés et sensibilisés aux questions de sécurité, avec un sentiment légèrement supérieur chez les pêcheurs.

- **Maîtrise des conduites à tenir en cas d'urgence**
97,8 % déclarent savoir quoi faire en cas d'urgence (incendie, voie d'eau, homme à la mer, etc.).
- **Disponibilité et adéquation des EPI**
93,4 % affirment disposer d'EPI nécessaires et adaptés à leur activité, avec un niveau particulièrement élevé dans la pêche (97,6 %).
- **Entretien régulier des équipements**
94,5 % déclarent que leurs outils et équipements sont entretenus et sécurisés régulièrement, notamment à la pêche.



Sécurité au travail prioritaire



Prêt pour faire face aux situations d'urgence



Équipements et outils de travail adaptés et sécurisés



Formation et sensibilisation à la prévention des risques suffisantes

* les pourcentages indiqués englobent les réponses "tout à fait" et "plutôt oui" et excluent les réponses "plutôt non" et "pas du tout"

● Points faibles chez les travailleurs indépendants*

- **Sous-estimation de l'accidentologie maritime**

58,2 % des travailleurs indépendants pensent, à tort, que l'accidentologie du secteur maritime n'est pas supérieure à celle du BTP.

- **Sous-déclaration importante des accidents du travail**

38,1 % des travailleurs indépendants indiquent qu'ils ne déclarent pas tous leurs accidents de travail à l'Enim. Ce phénomène est plus marqué à la pêche (60 %).

- **Suivi correctif post-accident insuffisant**

38 % des répondants déclarent qu'aucune mesure corrective n'est mise en place après un accident.

Les bons résultats du secteur du commerce (taux qui chute à 16,7 %) contrastent avec ceux élevés, des cultures marines (40 %) et de la pêche (40 %).

- **Marges de progrès**

Presque la moitié (49,5 %) des répondants estiment qu'il y a des progrès à faire en matière de sécurité dans leur entreprise.

- **Inégalités sectorielles**

Le commerce maritime présente globalement moins de faiblesses en matière de culture de la sécurité au travail que la pêche et les cultures marines.



Sous-estimation de l'accidentologie maritime



Sous-déclaration des accidents du travail



Mesures correctives post-accident insuffisantes



Inégalités sectorielles dans les pratiques de sécurité

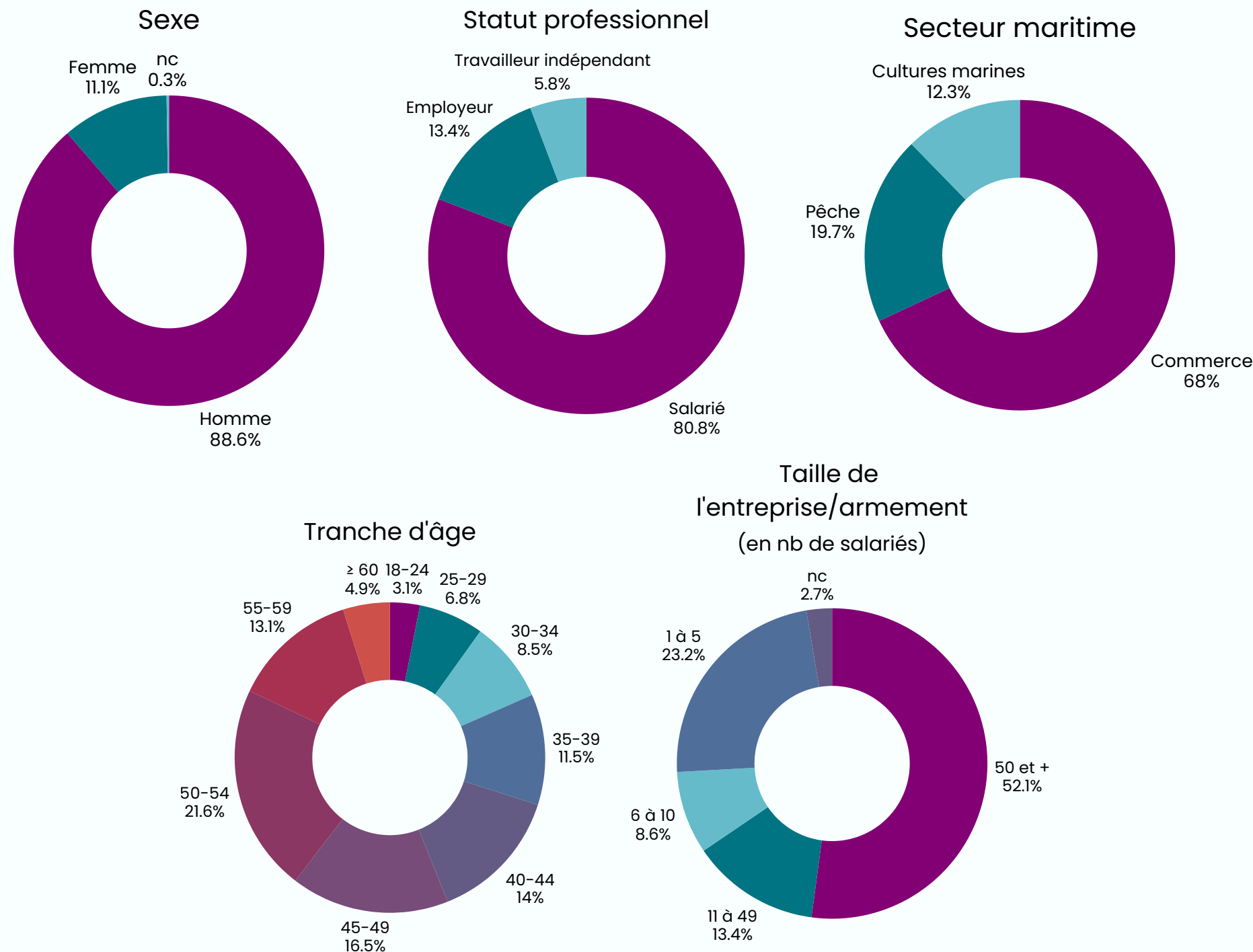


* les pourcentages indiqués englobent les réponses "plutôt non" et "pas du tout" et excluent les réponses "tout à fait" et "plutôt oui"

● Profil des répondants

Le profil type du répondant à l'enquête est un homme âgé entre 40 et 59 ans, salarié dans un armement de cabotage international ou de long cours comprenant 50 salariés et plus.

Répartition des 1577 répondants



LES SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES

Sexe : les répondants hommes sont prédominants à la pêche (97,1 %). Dans les cultures marines, la proportion de femmes est la plus élevée (21,4 %).

Statut professionnel : des différences assez marquées selon les secteurs maritimes :

- commerce : 92,1 % de salariés,
- pêche : 63,1 % de salariés, 23,5 % d'employeurs, 13,4 % d'indépendants,
- cultures marines : répartition quasi équilibrée entre salariés (46,9 %) et employeurs (42,2 %).

Âge : la tranche des 50-54 ans est plus dominante à la pêche (29,4 %). Les cultures marines comptent aussi davantage de 55-59 ans et de 35-39 ans.

Secteur d'activité : les répondants au commerce exercent principalement au cabotage national/international (38,6 %) et au long cours (19,8 %). Ceux de la pêche se concentrent sur la petite pêche (36,6 %) et la pêche côtière (28,1 %). Dans les cultures marines (12,3 %), la majorité des répondants travaille en ostréiculture (69,3 %) et mytiliculture (21,9 %).

Taille d'entreprise : les structures de 50 salariés et plus sont très représentées au commerce (70,6 %). À l'inverse, les petites entreprises (1 à 5 salariés) dominent à la pêche (56,9 %) et dans les cultures marines (64,1 %).

Culture de la **prévention des risques** chez les marins professionnels

Rapport d'enquête 2025



institutmaritimeprevention.fr



enim.eu



Réalisation et Crédits photos : IMP - décembre 2025